

Questions orales

étant à la tête d'un gouvernement, et surtout d'un gouvernement de la taille du nôtre, il venait prétendre qu'il n'y a nulle part et n'y a jamais eu d'erreurs.

M. Stanfield: On nous a bien fait marcher.

LA DATE DE L'INFORMATION DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL QUANT
À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, pour faire l'historique de la question, je tiens à rétablir l'ordre chronologique des événements. Quel jour l'Auditeur général a-t-il appris que le gouvernement avait l'intention de nommer une commission royale d'enquête?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je ne puis pas donner de date précise.

Des voix: Oh!

M. Andras: Je sais que j'ai rencontré l'Auditeur général une dizaine de jours environ après m'être vu confier ce portefeuille. Je sais également que cette question de responsabilité, toutes les préoccupations que j'ai exprimées, ainsi que notre désir d'améliorer la gestion financière au gouvernement, ont fait l'objet de discussions approfondies. L'Auditeur général lui-même y fait allusion dans son rapport. Je me suis entretenu avec lui une dizaine de jours environ après ma nomination et je lui ai téléphoné plus tard pour lui parler des différentes façons dont nous pourrions procéder. Je ne puis citer au député la date exacte à laquelle il a donné son accord, mais c'était de toute façon le mois dernier.

M. Fairweather: Je suis en train de lire le livre *The Civil Tongue*, qui traite justement de la question que soulève le ministre . . .

Une voix: Lisez-le. Cela vous fera du bien!

M. Fairweather: Eh bien, il est regrettable qu'un bon nombre de ministres ne le lisent pas, car il parle de langage simple. Le problème est dû en partie au fait que personne ne croit le gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Bon après-midi!

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Grenville-Carleton a la parole.

M. Fairweather: Ne puis-je poser ma question supplémentaire?

M. l'Orateur: J'ai été distrait par une remarque que le député de Fundy-Royal a adressé à la présidence, je pense. Je ne sais pas exactement ce qu'il a dit.

M. Fairweather: Je regrette, monsieur l'Orateur. Je suis le dernier . . . Je vous disais simplement bon après-midi. C'est vrai. C'est une étrange coutume de Fundy-Royal, on appelle cela la politesse.

[M. Andras.]

Il se trouve que l'Auditeur général est comptable au Parlement et non pas au cabinet; c'est pourquoi j'aimerais bien savoir au juste quand il a su que le gouvernement comptait se soustraire à ses obligations et nommer une commission royale d'enquête pour se tirer du dilemme dans lequel il se trouve.

M. Andras: Je ne suis pas sûr de bien saisir la portée du préambule du député quand il dit que l'Auditeur général est un haut fonctionnaire du Parlement. Est-ce à dire que du fait qu'il est fonctionnaire du Parlement il n'a pas le droit de s'adresser directement aux ministres, de s'entretenir avec eux . . .

M. Fairweather: Lisez la transcription et trouvez vous-même une meilleure réponse.

M. Andras: Il déclare dans son rapport avoir eu beaucoup de ces entretiens, ce qui me semble très constructif et tout à fait dans l'ordre. Je regrette de ne pouvoir donner au député l'heure exacte et la date à laquelle cette décision a été discutée. Je sais que je lui en ai parlé, que mon prédécesseur et d'autres ministres de la Couronne ont eu des entretiens avec lui. Mais il a bien accueilli la suggestion.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège; elle concerne tous les députés. Il s'agit des déclarations trompeuses que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites le 16 novembre pendant la période des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à signaler au député que pour soulever une question de privilège portant sur une déclaration qui n'a pas été faite au cours de la séance d'aujourd'hui, il aurait dû donner préavis à la présidence, conformément au Règlement de la Chambre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION À L'APPEL DES MOTIONS DE LA PART DU PREMIER MINISTRE SUR LA QUESTION DES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire dont j'ai donné préavis à Votre Honneur. Je ne fais pas cela à la légère; il ne m'est pas souvent arrivé de soulever la question de privilège depuis que je suis député, c'est-à-dire depuis huit ans.

La principale atteinte aux privilèges, à mon sens, c'est tout acte qui empêche les députés de faire leur travail. C'est là la raison essentielle de soulever la question de privilège—ce n'est pas le mécontentement d'un député ou son désaccord à propos d'une décision. Soit dit en passant, ce que j'ai à dire pourrait intéresser le premier ministre (M. Trudeau) puisque ma question de privilège porte sur des initiatives du premier ministre. Le point crucial, c'est qu'il a empiété sur les droits et les privilèges des députés dans l'exercice de leurs fonctions.